

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022 CONVOCATION DU 12 DÉCEMBRE 2022

Le 16 décembre 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappellev-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY (arrivée à 19h07 en cours de présentation du deuxième point : délibération sur la M57), M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

PROCURATION :

Mme THELLIER-CUVELIER à M CHOCRAUX

ABSENT EXCUSÉ :

M. HENRIQUET

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°52/2022

Révision des loyers du cabinet médical rue de l'Abbaye et de la boulangerie rue de la Ladrerie.

La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments qui sont loués soit à des professionnels et d'un logement loué à une famille. Conformément aux dispositions indiquées dans les baux, il peut revaloriser les loyers. Un état des lieux des baux en cours est présenté.

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique que les loyers sont révisibles conformément aux dispositions indiquées dans les baux locatifs. Il est proposé au conseil municipal de valider le principe d'appliquer à la lettre les révisions de loyer annuelles. Compte tenu des éléments indiqués dans les baux l'augmentation du loyer en 2023 aurait du être de 4%. Dans la mesure où l'Etat a plafonné à 3.5% l'ensemble des hausses des loyers, la commune se devra de respecter ce plafond.

Les provisions sur charges révisées en 2022 restent inchangées.

Les loyers suivants seront donc à appliquer à compter de la date de révision prévue dans les baux :

	Loyer hors charge actuel	Loyer après révision	Date de révision du loyer prévu au bail
Appartement Rue de l'Abbaye	710	734,85	18/10/2023
Local médecin Rue de l'Abbaye	296,20	306,56	01/04/2023
Local Kinésithérapeute Rue de l'Abbaye	310	320,85	01/01/2023
Local partagé Rue de l'Abbaye répartition	162,20	167,87	01/01/2023
<i>Orthoptiste</i>	<i>81.10</i>	<i>83.93</i>	
<i>Infirmière</i>	<i>81.10</i>	<i>83.93</i>	
Infirmière - Plaque	50	51,75	01/04/2022
Local rue de la Ladrière	500	517.5	17/08/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les loyers rue de l'Abbaye et rue de la Ladrière (18 voix pour).

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 20/12/2022

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 20/12/2022